



PARCOURS J'ADMINISTRE LA FONCTION COMMERCIALE

39

FORMATIONS VIDEO
de 8 minutes en moyenne



DES APPORTS THEORIQUES

en format PDF



Environ 7h40
pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Connaître les réglementations, formalités et outils relatifs à l'administration de la fonction.

PUBLIC VISE

- Personnes voulant se spécialiser dans le commercial.
- Candidats aux titres professionnels« assistant commercial et négociateur technico-commercial et aux BTS MCO et NDRC.

EXPERTS FORMATEURS

- Ce parcours de formation est conçu à partir de vidéos enregistrées par des spécialistes de la vente et du commercial et diffusées sur Youtube. Forces a sélectionné les vidéos pour leur pertinence et les a ordonnancées pour couvrir l'ensemble des points importants de l'administration de la fonction commerciale.

LES 39 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je connais les outils gratuits de veille sur internet
- 2/ Je découvre l'analyse SWOT
- 3/ Je réalise une analyse SWOT
- 4/ Je réalise une étude de marché
- 5/ Je détermine ma zone de chalandise
- 6/ Je matérialise ma zone de chalandise sur une carte
- 7/ Je découvre mes concurrents
- 8/ Je fixe mes prix de vente
- 9/ J'estime mon chiffre d'affaires prévisionnel
- 10/ Je découvre ce qu'est un plan d'actions commerciales
- 11/ J'élabore un plan d'actions commerciales
- 12/ J'apprends à faire un pitch commercial
- 13/ J'apprends à présenter mes produits ou services en 2 minutes
- 14/ J'apprends à négocier
- 15/ J'assimile les secrets pour gagner une négociation
- 16/ Je connais les 10 qualités pour devenir un meilleur vendeur
- 17/ J'organise un événement
- 18/ Je connais la réglementation des soldes
- 19/ Je formalise mes prévisions de vente sur Excel
- 20/ Je rédige les conditions générales de vente
- 21/ Je rédige les conditions générales d'utilisation du site internet
- 22/ Je connais le fonctionnement du droit à la rétractation
- 23/ Je mets en place une clause de réserve de propriété
- 24/ Je connais la différence entre des arrhes et des acomptes
- 25/ Je connais les mentions obligatoires à insérer dans un devis
- 26/ Je connais la réglementation bon de commande, bon de livraison, facture
- 27/ Je me prépare à la mise en place de la facture électronique
- 28/ Je connais les fonctionnalités d'un CRM
- 29/ Je mets en place un CRM
- 30/ Je mets en place un logiciel de gestion stocks
- 31/ J'utilise un logiciel de gestion de tournée
- 32/ Je mets en place un tableau de bord commercial
- 33/ Je choisis les indicateurs de performance commerciale B to B
- 34/ Je choisis les indicateurs de performance commerciale B to C
- 35/ Je comprends la démarque inconnue
- 36/ Je calcule la démarque
- 37/ Je comprends le fonctionnement de la balance âgée
- 38/ Je relance mes clients
- 39/ Je déclenche une injonction de payer

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>